



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 AOÛT 2009

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 3 août 2009, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s : Monsieur le conseiller Ronald Cormier
 Monsieur le conseiller Normand Dyotte
 Monsieur le conseiller Charles-André Fortier
 Madame la conseillère Thérèse Gatien
 Monsieur le conseiller Kevin Vocino

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André J. Côté

Sont aussi présent(e)s : Monsieur Serge Drouin, directeur général
 Madame Johanne Corbeil, assistante greffière
 Madame Sylvie Landry, trésorière, Service des finances et de
 l'informatique

Est absent : Monsieur le conseiller Vincent Chatel

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, dans les délais, l'avis de convocation contenant les sujets ci-dessous mentionnés :

1. Adoption – procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 juillet 2009
2. Adoption – procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2009
3. Dépôt du rapport financier consolidé et du rapport du vérificateur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2008
4. Octroi de contrat – aménagement des îlots – développement domiciliaire « Île de France » – appel d'offres 9016-TP
5. Octroi de contrat – aménagement du parc de Deauville, phase 2 – appel d'offres 9021-ST
6. Approbation – plans d'implantation et d'intégration architecturale – CCU du 9 juillet 2009
7. Demande d'aide financière – Programme Action jeunesse (Maison des jeunes de Candiac)
8. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – soccer
9. Aide financière aux athlètes – développement de l'excellence – handball

10. Aide financière aux athlètes – développement de l'excellence – handball
11. Dépôt – procès-verbal des procédures d'enregistrement tenues le 20 juillet 2009 – règlement 1214 décrétant un emprunt de 810 000 \$ pour l'installation d'un système de feux de circulation, intersection boulevard Jean-Leman et avenue Charlemagne
12. Modification – règlement 1212 décrétant un emprunt de 680 000 \$ pour défrayer le coût des travaux de construction d'un tronçon de la conduite d'aqueduc intermunicipale sur le territoire de ville Sainte-Catherine
13. Mandat laboratoire – étude géotechnique – reconstruction des infrastructures municipales sur diverses rues
14. Mandat ingénieurs-conseils – surveillance des travaux – projet de gestion de la circulation, boulevard Jean-Leman
15. Autorisation – signature – protocole d'entente – développement domiciliaire « Les Cours Louis XV »
16. Approbation – comptes à payer – juillet 2009
17. Approbation – dépenses incompressibles – juillet 2009
18. Approbation – plans d'implantation et d'intégration architecturale – CCU du 23 juillet 2009
19. Mandat services professionnels en architecture du paysage – surveillance des travaux – amphithéâtre du parc de la Promenade
20. Embauche étudiants – Service des loisirs – programme d'échange étudiants 2009
21. Parole au public sur les sujets à l'ordre du jour
22. Levée de la séance

**09-08-01 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 2 JUILLET 2009**

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 juillet 2009 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, l'assistante greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 juillet 2009.

**09-08-02 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 6 JUILLET 2009**

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2009 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, l'assistante greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2009.

**09-08-03 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ ET DU RAPPORT DU
VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE SE TERMINANT
LE 31 DÉCEMBRE 2008**

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal prend acte du dépôt par la trésorière du rapport financier consolidé et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2008.

**09-08-04 OCTROI DE CONTRAT – AMÉNAGEMENT DES ÎLOTS –
DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE « ÎLE DE FRANCE » – APPEL
D'OFFRES 9016-TP**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a procédé par soumission sur invitation pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises spécialisées ont été invitées à soumissionner et qu'une seule entreprise a déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Bau-Québec ltée », située au 6952, Grande-Allée, Saint-Hubert (Québec) J3Y 1C4, le contrat pour effectuer l'aménagement des îlots du développement domiciliaire « Île de France », pour un montant

de 19 171,82 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 9016-TP;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-190-05-999.

**09-08-05 OCTROI DE CONTRAT – AMÉNAGEMENT DU PARC DE DEAUVILLE,
PHASE 2 – APPEL D'OFFRES 9021-ST**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet d'aménagement du parc de Deauville, phase 2 (projet 2008-556);

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été publié dans le journal « Constructo » et dans le système électronique d'appel d'offres Sé@o;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 23 juillet 2009, six entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Bau-Québec ltée », 6952, Grande-Allée, Saint-Hubert (Québec) J3Y 1C4, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'aménagement du parc de Deauville, phase 2 (Terrassement et plantation), pour un montant de 216 286,56 \$ (Option 2), et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 9021-ST;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les surplus libre disponible et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-905-56-718.

**09-08-06 APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE – CCU DU 9 JUILLET 2009**

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, d'agrandissement et de modification déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse des demandes lors de la réunion du 9 juillet 2009 et recommande au conseil municipal d'approuver les demandes de P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les demandes de P.I.I.A. concernant les propriétés suivantes :

PERMIS DE CONSTRUCTION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2009-07-01	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 144, avenue de Deauville sur le lot 3 909 280
CCU-2009-07-02	H03-333	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 32, rue de Fleury sur le lot 3 965 043
CCU-2009-07-03	H03-332	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 59, rue de Fontenelle sur le lot 3 965 027
CCU-2009-07-04	H03-332	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 64, rue de Fontenelle sur le lot 3 965 020
CCU-2009-07-05	H03-332	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 68, rue de Fontenelle sur le lot 3 965 022

PERMIS D'AGRANDISSEMENT		
No recommandation	Zone concernée	Adresse de l'agrandissement projeté
CCU-2009-07-06	H04-401	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'agrandissement (ajout d'un garage avec espace habitable au-dessus) d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 19, avenue Galilée sur le lot 2 093 237

PERMIS DE MODIFICATION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse de la modification projetée
CCU-2009-07-07	H03-307	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la modification (remplacement du revêtement extérieur) d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 57, place Halifax sur le lot 2 093 569

**09-08-07 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME ACTION
JEUNESSE (MAISON DES JEUNES DE CANDIAC)**

CONSIDÉRANT QUE Programme Action jeunesse (Maison des jeunes de Candiac) est un organisme à but non lucratif qui œuvre auprès de nos jeunes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde à Programme Action jeunesse (Maison des jeunes de Candiac) une aide financière de 10 200 \$;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-971, subvention organisme.

**09-08-08 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – CHAMPIONNAT MAJEUR –
SOCCER**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux athlètes ayant participé à un championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Guillaume Couturier est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre de la Fédération internationale de sports universitaire (FISU);

CONSIDÉRANT sa participation à l'Universiade 2009, championnats mondiaux universitaires de soccer, équipe du Canada, qui a eu lieu du 25 juin au 13 juillet 2009 à Belgrade, Serbie;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 400 \$ à monsieur Guillaume Couturier;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

09-08-09 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE – HANDBALL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux athlètes ayant participé à un championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Vincent Jutras est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre de la Fédération québécoise de Handball;

CONSIDÉRANT sa participation à la compétition internationale de handball 2009, du 9 au 19 mai 2009, à Perpignan, en France;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 400 \$ à monsieur Vincent Jutras;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

09-08-10 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE – HANDBALL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux athlètes ayant participé à un championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Louis Lupien est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre de la Fédération québécoise de Handball;

CONSIDÉRANT sa participation à la compétition internationale de handball 2009, du 9 au 19 mai 2009, à Perpignan, en France;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 400 \$ à monsieur Louis Lupien;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

09-08-11 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DES PROCÉDURES D'ENREGISTREMENT TENUES LE 20 JUILLET 2009 – RÈGLEMENT 1214 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 810 000 \$ POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE FEUX DE CIRCULATION, INTERSECTION BOULEVARD JEAN-LEMAN ET AVENUE CHARLEMAGNE

Suite à la tenue du registre, le 20 juillet 2009, et conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums*, le conseil de la Ville de Candiac prend acte du dépôt, par l'assistante greffière, du certificat d'enregistrement du règlement 1214 décrétant un emprunt de 810 000 \$ pour l'installation d'un système de feux de circulation, intersection boulevard Jean-Leman et avenue Charlemagne.

09-08-12 MODIFICATION – RÈGLEMENT 1212 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 680 000 \$ POUR DÉFRAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN TRONÇON DE LA CONDUITE D'AQUEDUC INTERMUNICIPALE SUR LE TERRITOIRE DE VILLE SAINTE-CATHERINE

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) demande une modification à l'article 6.1 du règlement 1212 décrétant un emprunt de 680 000 \$ pour défrayer le coût des travaux de construction d'un tronçon de la conduite d'aqueduc intermunicipale sur le territoire de la Ville de Sainte-Catherine;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'article 6.1 du règlement 1212 décrétant un emprunt de 680 000 \$ pour défrayer le coût des travaux de construction d'un tronçon de la conduite d'aqueduc intermunicipale sur le territoire de la ville de Sainte-Catherine soit remplacé par le suivant :

- Le conseil affecte au paiement des échéances annuelles de l'emprunt décrété par le présent règlement, toute contribution ou quote-part qui sera versée par les municipalités de Delson, Saint-Constant, Sainte-Catherine, Saint-Mathieu et Saint-Philippe, au prorata du volume de la consommation en eau de chacune de ces municipalités par rapport au volume total de la consommation en eau de l'ensemble des municipalités tel qu'il appert de l'ordonnance du ministère de l'Environnement et de la Faune datée du 27 juillet 1994 et des deux ententes intermunicipales relatives à la fourniture de l'eau potable, soit celle entre Ville de Candiac et Municipalité de Saint-Philippe du 21 avril 1995 et celle entre Ville de Candiac et Municipalité de Saint-Mathieu du 2 octobre 2007.

**09-08-13 MANDAT LABORATOIRE – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE –
RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES SUR
DIVERSES RUES**

CONSIDÉRANT QUE dans l'établissement du programme de réhabilitation de chaussées, il y a lieu d'investiguer la composition des structures de chaussée, la nature et la qualité de l'infrastructure ainsi que la capacité structurale de différentes rues;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater un laboratoire pour réaliser une étude géotechnique dans le cadre du programme triennal d'infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT l'offre de services de « Groupe ABS » en date du 6 juillet 2009;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de Ville de Candiac mandate le « Groupe ABS » pour réaliser les études géotechniques pour diverses rues dans la Ville, pour un montant de 21 500 \$, plus toutes taxes applicables, le tout selon leur offre de services du 6 juillet 2009;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-610-00-419, honoraires ingénieries.

**09-08-14 MANDAT INGÉNIEURS-CONSEILS – SURVEILLANCE DES TRAVAUX
– PROJET DE GESTION DE LA CIRCULATION, BOULEVARD
JEAN-LEMAN**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet de gestion de la circulation sur le boulevard Jean-Leman (projet 2009-595);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater des professionnels pour la surveillance des travaux pour une première intersection, soit celle du boulevard Jean-Leman et l'avenue Charlemagne;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mandaté par résolution la firme « GENIVAR, Société en commandite », pour la réalisation des plans et devis pour ledit projet;

CONSIDÉRANT la proposition de services préparée à cet effet par « GENIVAR, Société en commandite », datée du 23 juillet 2009;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate la firme « GENIVAR, Société en commandite » pour réaliser la surveillance des travaux, pour un montant de 22 000 \$, plus toutes taxes applicables, tel que décrit dans la proposition de services du 23 juillet 2009;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1214, au poste budgétaire 22-812-14-411, honoraires professionnels, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt 1214 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

**09-08-15 AUTORISATION – SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE –
DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE « LES COURS LOUIS XV »**

CONSIDÉRANT QUE le promoteur, « Groupe Maison Candiac inc. », a présenté un projet de développement domiciliaire « Les Cours Louis XV »;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer un protocole d'entente afin d'établir les conditions du projet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les conditions du protocole d'entente à intervenir avec « Groupe Maison Candiac inc. » relativement à la réalisation du projet de développement domiciliaire « Les Cours Louis XV »;

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit protocole d'entente.

09-08-16 APPROBATION – COMPTES À PAYER – JUILLET 2009

CONSIDÉRANT le rapport préparé par le Service des finances et de l'informatique de la Ville concernant la liste des comptes à payer du mois de juillet 2009;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la liste des comptes à payer du mois de juillet 2009 remise en copie à chacun des membres du conseil;

QUE le trésorier ou en cas d'incapacité d'agir la trésorière adjointe, soit autorisé à effectuer le paiement de ces comptes pour le mois de juillet 2009 à même les disponibilités des activités

financières pour une somme de 533 930,60 \$ et à même les disponibilités des activités d'investissement pour une somme de 1 823 721,06 \$, le tout pour un total de 2 357 651,66 \$.

09-08-17 APPROBATION – DÉPENSES INCOMPRESSIBLES – JUILLET 2009

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des dépenses incompressibles, tel qu'il est prévu au règlement 1128, remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte la liste des dépenses incompressibles effectuées durant le mois de juillet 2009 représentant une somme de 1 051 875,11 \$.

09-08-18 APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – CCU DU 23 JUILLET 2009

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, d'agrandissement et de modification déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse des demandes lors de la réunion du 23 juillet 2009 et recommande au conseil municipal d'approuver les demandes de P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les demandes de P.I.I.A. concernant les propriétés suivantes :

PERMIS DE CONSTRUCTION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2009-07-12	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 24, rue de Darvault sur le lot 3 630 320
CCU-2009-07-17	H06-627	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 20, rue de Séville sur le lot 3 574 368

PERMIS D'AGRANDISSEMENT		
No recommandation	Zone concernée	Adresse de l'agrandissement projeté
CCU-2009-07-10	H06-617	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'agrandissement (ajout de deux chambres à coucher et réaménagement du garage) d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 28, avenue de Barcelone sur le lot 2 096 442

PERMIS DE MODIFICATION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse de la modification projetée
CCU-2009-07-11	H06-614	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la modification (remblai de l'ancienne entrée en dépression, réfection du mur de fondation, ajout d'ouvertures et construction d'un nouveau balcon en façade principale) d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 116, avenue de Bavière sur le lot 2 096 769
CCU-2009-07-13	H03-309	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la modification (remplacement du revêtement extérieur) d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 6, place Hamilton sur le lot 2 093 699
CCU-2009-07-14	H03-307	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la modification (remplacement du revêtement extérieur) d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 6, avenue Hermes sur le lot 2 093 640
CCU-2009-07-15	H02-223	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la modification (remplacement du revêtement extérieur et modification des ouvertures en façade principale) d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 16, avenue Jacquard sur le lot 2 092 875
CCU-2009-07-16	H05-506	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la modification (remplacement du revêtement extérieur) d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 113, boulevard Montcalm Sud sur le lot 2 096 566

09-08-19 MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DU PAYSAGE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX – AMPHITHÉÂTRE DU PARC DE LA PROMENADE

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet d'aménagement du parc de la Promenade (projet 2002-279);

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, il y a lieu de mandater une firme d'architectes du paysage pour effectuer la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT la proposition de services préparée par la firme « Planex consultants »;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiatic mandate la firme « Planex consultants » pour surveillance des travaux du parc de la Promenade, le tout pour une somme de 18 300 \$, plus toutes taxes applicables;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du surplus libre non affecté du poste budgétaire 22-011-97-411.

09-08-20 EMBAUCHE ÉTUDIANTS – SERVICE DES LOISIRS – PROGRAMME D'ÉCHANGE ÉTUDIANTS 2009

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche d'étudiants durant la période estivale afin d'offrir des programmes et services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs a adhéré à un programme d'échange visant à intégrer, à nos effectifs, des étudiants provenant des autres provinces canadiennes, dans le but de perfectionner leur langue seconde;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'éligibilités ont été respectés;

CONSIDÉRANT QUE nous avons rencontré chacun des candidats sélectionnés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiatic autorise l'embauche des étudiants dont les noms apparaissent ci-dessous, pour le Service des loisirs, pour la période de juillet et août 2009;

Nom	Titre
Natalie Kauf	camp de jour – service de garde – animateur
Mason Lam	camp de jour – service de garde – animateur

QUE ces étudiants soient rémunérés selon le taux horaire prévu à la grille salariale 2009 des employés étudiants adoptée par la résolution 09-03-43;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de ces étudiants, soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-59-117.

**Monsieur le maire André J. Côté invite les citoyens présents
à la période de questions sur les sujets à l'ordre du jour.**

* * *

Deux personnes, autres que celles mentionnées au début du procès-verbal, ont assisté à la séance.

09-08-21 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la séance du conseil soit levée à 19 h 25 min.

ANDRÉ J. CÔTÉ
Maire

JOHANNE CORBEIL
Assistante greffière